

Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances
de l'économie générale et du contrôle budgétaire*

Brigitte BAULAND

Députée suppléante

Signalé
//

Mme Françoise SOULIMAN, Préfet de l'Ardèche
Préfecture de l'Ardèche
4, Boulevard de Vernon
07 000 PRIVAS

Nos réf : FB/FL 386 - 09 - 20

Aubenas le 18 septembre 2020

Madame le Préfet,

Je me permets d'attirer votre attention sur les inquiétudes légitimes des entreprises du secteur des cafés hôtel restaurant après les conférences de presse du 11 septembre du Premier Ministre et du 17 septembre du Ministre de la santé.

En effet, plusieurs préfetures de territoires métropolitains, dont celle du Rhône, viennent de prendre des mesures complémentaires à celles actuellement en vigueur.

Si des mesures de fermeture d'établissements du secteur du CHR devaient être décidées, elles viendraient mettre en péril la survie économique de nombre d'entreprises d'un secteur déjà fragilisé par le confinement du printemps.

La réouverture des cafés, bars et restaurants au mois de juin dans le respect des gestes barrière a permis une reprise progressive de l'activité et le maintien de l'emploi dans nombre de commerces de ce secteur. Elle concourt également au vivre ensemble auquel nos concitoyens sont particulièrement attachés. Cette dimension sociale ne doit pas être sous-estimée dans la période difficile que nous traversons.

Les professionnels doivent pouvoir continuer à ouvrir dans le respect des gestes barrières. Le danger n'est pas chez ceux qui font majoritairement correctement leur travail.

S'il est évident que les pouvoirs publics doivent contrôler les rares professionnels qui enfreignent les règles sanitaires et les sanctionner comme il se doit, il serait injuste de pénaliser l'ensemble du secteur.

Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche

Permanence parlementaire - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : contact@fabricebrun.fr – Site : www.fabricebrun.fr

D'un point de vue sanitaire la fermeture ou la réduction des horaires des établissements pourrait même s'avérer contre-productive dans la mesure où les restrictions en matière d'ouverture des lieux de loisir a pour corolaire la multiplication de fêtes privées où, nous le savons tous les gestes barrière et les règles sanitaires ne sont pas toujours respectés.

Connaissant votre engagement pour protéger les populations et préserver tout à la fois l'activité économique, je vous prie de croire, Madame le Préfet, à l'assurance de ma considération.

Attention à ne pas
stigmatiser les cafés, bars,
hôtels, restaurants. Rien ne
serait pire que punir collectivement
les bons (très majoritaires) et
les mauvais (très minoritaires) élèves !

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

